

revue hebdomadaire est sous la direction de M. Joseph Turcotte, avocat, et s'occupera d'industrie, de commerce, d'éducation, d'arts et métiers, d'économie domestique et de littérature. Ce programme est vaste et varié ; mais le directeur de cette publication promet de le remplir dans l'intérêt de la société.

Nous souhaitons à notre confrère bien du succès dans la mission qu'il a entreprise, et longue vie au nouveau journal qu'il vient de fonder.

(De la Vérité)

La REVUE DE QUÉBEC, tel est le titre d'un nouveau journal hebdomadaire dont M. Joseph Turcotte est le directeur. M. Turcotte nous assure que son *idée* est de "contribuer, en dehors des passions religieuses et politiques, à former, entre les hommes d'affaires et les hommes de littérature, une alliance basée sur des intérêts identiques et des aspirations communes". Nous avouons franchement, au risque de passer pour un esprit obtus, ne pas bien saisir la portée et l'importance de cette *idée*. Peut-être comprendrons-nous mieux en voyant M. Turcotte à l'œuvre.

Mais, par exemple, nous comprenons très bien un article que M. N. LeVasseur publie dans le premier numéro de la *Revue* sur la mendicité ; et cet écrit, nous ne l'aimons pas du tout. M. LeVasseur est l'ennemi juré de la mendicité et des mendiants. Il veut que tout cela disparaisse. Ces pauvres qui vont de porte en porte l'exaspèrent ; et parce que plusieurs d'entre eux sont indignes, il ne veut pas qu'on leur donne un sou ou un morceau de pain.

Cela n'est pas raisonnable, nous pourrions employer un mot plus dur. Gardons nos mendiants, même avec leurs abus. Plusieurs font ainsi l'aumône qui autrement ne la feraient jamais. M. LeVasseur veut "l'organisation de l'assistance publique", comme aux États Unis. C'est là de la philanthropie, ce n'est pas la charité chrétienne.

ASSURANCE DE VIE.

PRIMES—ASSURANCE EN FORCE.

Dans une courte revue précédente, j'ai mis les 11 compagnies canadiennes en regard de 19 compagnies étrangères faisant encore des affaires nouvelles. Il s'agissait d'établir, d'après les statistiques officielles publiées par le gouvernement fédéral, jusqu'à quel chiffre s'élève le montant total des risques nouveaux assumés en 1888 par toutes les compagnies qui sont encore en activité, et de prouver que les compagnies canadiennes sont à la tête du mouvement et présentent en leur faveur un considérable excédant.

Comme il s'agit aujourd'hui de mettre les primes reçues en regard des montants d'assurance en force, il va falloir étendre nos statistiques à

plusieurs compagnies anglaises et américaines qui ont cessé de prendre des risques, mais qui continuent à recevoir des primes sur les anciennes polices.

Voici donc une récapitulation fort intéressante extraite en tous chiffres du rapport du surintendant des assurances :

| | Montant d'assurances en force | Primes reçues en 1888. |
|------------------------------|-------------------------------|------------------------|
| 11 Compagnies canadiennes... | \$114,034,279 | \$3,166,883 |
| 16 " anglaises..... | 30,083,210 | 928,667 |
| 13 " américaines... | 67,724,094 | 2,466,298 |

Observez que parmi les compagnies susdites il y en a 6 anglaises et 4 américaines qui ne font plus d'affaires nouvelles au Canada : il y a donc en tout 10 compagnies étrangères retirées de la carrière active, qui ont encore un montant d'assurance en force et qui continuent en conséquence à recevoir des primes.

Ces compagnies retirées, jointes aux 19 compagnies étrangères encore en activité, portent donc au chiffre de 29 le nombre des compagnies étrangères.

Ce qui précède est un aperçu général, mais si j'entre dans le détail je trouve des choses bonnes à noter. Ainsi le surintendant des assurances m'apprend que l'*Etna*, si bien connue, avec un montant d'assurances en force, au Canada, de \$18,248,768, a retiré en primes, en 1888, la jolie somme de \$706,639, tandis que la *Canada Life*, une compagnie bien canadienne, avec un montant d'assurances en force de \$43,319,962 n'a touché en primes que \$1,233,613. Différence bien notable : la compagnie canadienne donne 43 millions et plus d'assurances pour au peu plus d'un million reçu en prime ; l'*Etna*, compagnie américaine, pour \$706,639 qu'elle reçoit de primes, ne supporte en faveur des Canadiens qu'un peu plus de dix-huit millions.

Mais voici qui est bien plus frappant : l'*Equitable*, medit le surintendant des assurances dans son rapport sur les opérations de l'an dernier, a un montant d'assurances en force de \$14,715,380, et reçoit en primes \$517,631. Mais la *Confederation*, une compagnie canadienne, présente un montant d'assurances en force de \$16,616,360 et ne reçoit en primes que \$510,583. Cette compagnie canadienne supporte donc un excédant de deux millions d'assurances en force, et reçoit en primes, en 1888, \$7,000 de moins que ne reçoit l'*Equitable*.

Allons plus loin. La *Mutual Life*, cette puissante compagnie de New-York, l'une des plus riches sinon la plus riche des compagnies présente, en 1888 un montant d'assurances en force de \$7,185,526, et reçoit primes pour \$302,627, tandis que dans la même année, la *Sun*, compagnie canadienne, expose un montant d'assurances en force de \$10,617,284 et ne reçoit que \$351,378 de primes. La *Sun* donne donc plus de trois millions d'assurances de plus que la *Mutual Life* dont les primes reçues sont à peine moindres que celles reçues par sa rivale canadienne.

La *New-York Life*, la même année, reçoit \$500,188 de primes pour \$11,953,764 d'assurances en force, c'est-à-dire qu'elle reçoit à peu près autant que la compagnie canadienne *Confederation* qui